



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
Section locale **FO** DGFIP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS
☎ : 06.04.40.51.41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

Déclaration liminaire au CTL du 14 avril 2015

Monsieur le Président,

Tout d'abord, nous vous souhaitons la bienvenue dans le Pas-de-Calais. L'accueil dans notre région est toujours loué, à juste raison, aussi il nous semble important de commencer par cette étape.

Dans le Pas-de-Calais, vous trouverez un département riche en diversité, riche en valeurs, riche en compétences mais pauvre en effectif. Pauvre en effectif, la faute à une politique d'austérité qui fait des ravages tant sur le plan social que sur le plan économique. A **FO-DGFIP62**, nous rajouterons que cette politique est également mortifère pour les services de la DGFIP et totalement inepte pour le budget de l'Etat. Avec des évaluations de fraude fiscale à hauteur de plusieurs dizaines de milliards d'€uros chaque année et des effectifs toujours de plus en plus insuffisants, la DGFIP n'est plus capable d'assurer la moindre justice fiscale pourtant nécessaire à la République.

Dans le Pas-de-Calais, ces baisses d'effectifs s'accompagnent de dégradations perpétuelles des conditions de travail. Travailler à certains endroits devient même pleinement insupportable comme en témoignent les très nombreux cas de « burn out », les arrêts de travail en hausse et les fiches de signalement toujours plus nombreuses.

Dans le Pas-de-Calais, les agents sous votre autorité ne sont pas à votre disposition, bien que certains aient un statut que nous dénonçons mais ils seront loyaux dans la mesure où vous serez, vous, loyal envers eux. Ils ont horreur des mensonges et des plans cachés, chers à de trop nombreux cadres (parfois très supérieurs) de notre administration. Avancer masqué sur des sujets aussi importants que les horaires d'ouverture au public, le transfert des missions ou d'éventuelles restructurations ne peut être bénéfique pour personne, à moins qu'une énième prime ne vous soit octroyée pour procéder de la sorte.

Dans le Pas-de-Calais, vous trouverez des représentants de personnels motivés et surtout déterminés tant à défendre les intérêts des agents que le service public. Ils sauront faire preuve d'unanimité et de mobilisation pour se faire entendre. Ils n'ont pas la mémoire courte et se souviennent qu'à la demande de **FO-DGFIP62** le 25 septembre 2014, la Direction s'était engagée à organiser des espaces de dialogue pour les adjoints « hors direction ».

A ce jour, aucune information ne nous a été communiquée. Quand se sont tenues ces réunions ? Un bilan va-t-il être présenté ? Quand le procès verbal sera transmis par la Direction aux représentants des personnels ?

De la même manière, à **FO-DGFIP62** nous effectuons le suivi des dossiers, les nôtres comme les vôtres, et ce n'est pas une fois que les décisions sont actées en CTL que les problèmes sont résolus. Pour preuve, au SIP de Béthune et après la réduction du nombre des secteurs d'assiette qui nous a été annoncée comme la panacée, le malaise reste palpable dans les services. Les maux d'hier n'ont pas été soignés et la situation est toujours aussi pénible pour les agents. Aussi, nous vous rappelons notre demande initiale afin qu'un véritable bilan soit effectué.

Dans le Pas-de-Calais, la fusion est loin d'être terminée. Outre certains services de direction qui continuent de jongler entre les différentes applications, les renforts départementaux se verront fusionnés dans le meilleur des cas au 1^{er} septembre 2015. Pourtant la Direction Générale vous autorise à anticiper cette fusion qui pour le coup, serait bénéfique tant pour les services que pour les agents. Que nenni ! Il faudra patienter ! Il suffirait pourtant d'un CTL pour régulariser la création de l'EDR au

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat !

1ère Organisation Syndicale dans la fonction publique d'Etat

TAGERFIP et d'une CAP Locale chargée d'affecter les équipiers départementaux dans le service le plus proche de leur domicile. Nous vous demandons donc de prévoir à la fois un CTL, mais également une CAPL afin de créer au plus vite cette nouvelle structure. Vous voudrez bien au passage, et il s'agit là d'une demande urgente, doter ses membres de matériel efficace notamment de clé USB ou de disque dur externe (DDE) digne de ce nom. Les économies de bout de chandelle induites par la sélection de fournisseurs les moins disants, privent les agents d'un travail efficace.

Dans le Pas-de-Calais, vous ne ferez pas toujours ce que bon vous semble. Et certains projets, parce qu'ils ne vont pas dans la bonne direction, ne verront pas le jour. Ainsi, parlons du dossier « Arras banlieue » :

Saison 4 – épisode 4 : Arras banlieue ou l'histoire sans fin ...

Si vous avez manqué les saisons précédentes, voici un petit résumé :

Après un projet avorté en 2011, la Direction a décidé en octobre 2013 de marier la trésorerie d'Arras municipale, alias « Galant », et celle d'Arras banlieue, alias « Crinchon », au rez-de-chaussée du bâtiment Foch de la direction.

1ère étape : arrivée de Galant

En juin 2014, Galant occupe en premier l'éventuel futur domicile conjugal.

2ème étape : le démembrement

A défaut d'y retrouver son conjoint forcé, Galant se retrouve écartelé dans une ambiance glaciale.

3ème étape : l'épouvantable attente

Refusant d'être mariée de force, Crinchon a jusqu'à présent résisté à l'oppression et au mariage exigé. A force d'arguments, elle a réussi à repousser l'échéance.

4ème étape : à quand la libération ?

Crinchon est aujourd'hui inquiète. Elle voit des présages : des bruits, des apparitions de câbles lui rappellent que son union est peut-être proche.

La Direction a-t-elle déjà publié les bans ou renoncera-t-elle à cet idiot projet ? Devrez-vous nous obliger à aller plus loin ou la raison va t'elle enfin l'emporter ?

Dans le Pas-de-Calais, vous assurez aujourd'hui la présidence du 2ème CTL depuis les dernières élections professionnelles du 4 décembre 2014. Il n'y a pas eu de CTL depuis le 8 janvier 2015 et les nouveaux élus n'ont pas eu à se prononcer sur le règlement intérieur. Il serait pertinent, comme nous vous l'avons demandé, que ce règlement intérieur fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain CTL. Il est en effet bon de rappeler les droits et les obligations de chacun, c'est-à-dire de part et d'autre de cette table, afin d'assurer un dialogue social de qualité dont il vous appartient d'être le garant et auquel nous tenons.

Dans le Pas-de-Calais va commencer la campagne IR-TH 2015. De nouveau, la disponibilité en personnel formé à l'accueil sera la principale condition de la réussite de cette campagne de plus en plus soutenue chaque année et difficile à absorber. Les télé procédures ne tarissent pas le flux des usagers, en particulier parce qu'elles ne concernent pas des gens du même milieu socio- économique mais aussi parce qu'elles génèrent de nouvelles questions à traiter

Lors de cette échéance importante, la DGFIP veut imposer le sevrage total au contribuable. Pour ce faire, elle va inviter avec insistance le contribuable à télé déclarer, et lui offrir l'accès à un ordinateur avec l'assistance d'un contrôleur stagiaire.

Quelle formation offre la DGFIP à ces futurs contrôleurs mobilisés pour une unique opération de communication et faire passer quelques indicateurs dans le vert ?

Il est clair que l'intérêt pour leur formation professionnelle sera proche du néant et la DGFIP ne les mobilise qu'afin de combler un manque insupportable de personnel. Pire, elle risque de les écœurer des tâches d'accueil !

Quelle relation de qualité peut entretenir la DGFIP avec des contribuables qu'elle contraint constamment ? Comment réconcilier le citoyen avec l'impôt en agissant de la sorte ?

Nous sommes très loin de l'idée de « l'utilisateur au cœur du dispositif » !

La DGFIP tente la lobotomisation du contribuable pour qu'il sache enfin ce qui est bon pour lui, ne plus recevoir ses avis, ne plus être capable d'accéder à son dossier pensant, c'est sûr, que la télé déclaration le désintoxiquera des services publics !

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat !

1ère Organisation Syndicale dans la fonction publique d'Etat



Syndicat **Force Ouvrière DGFIP**
Section locale **FO DGFIP62**
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS
☎ : 06.04.40.51.41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

Dans le Pas-de-Calais, tous les agents sont attachés à un service public de qualité. Vous les avez sollicités sur une éventuelle réduction des horaires d'ouverture au public dans le cadre de la circulaire du 22 octobre 2014 émanant de la Direction Générale. Pour **FO-DGFIP62**, il est normal d'adapter les horaires de réception d'un poste ou d'un service, dans un sens comme dans l'autre, en fonction des attentes des usagers comme des collectivités locales et de nos partenaires. Nos collègues et les chefs de service sont les seuls à même de savoir comment ils peuvent s'adapter pour fonctionner dans les meilleures conditions de travail, tout en assurant le meilleur service public. C'était le sens et la logique des textes en vigueur jusqu'alors ...

Quelle mouche a donc piqué quelques têtes pensantes de la DGFIP et pourquoi cette même mouche vous rend-elle aveugle et sans logique ? Nous espérons au moins que nous n'avez pas perdu le sens de l'audition et que vous écouterez vos agents et leurs représentants des personnels !

Ainsi, après avoir fait semblant de demander l'avis de vos agents, vous décidez unilatéralement d'imposer outre une réduction drastique des horaires d'ouvertures au public, une fermeture sur des jours non désirés par ces mêmes agents.

Pour **FO-DGFIP62**, une demande de changement des horaires d'accueil ne peut se faire qu'à l'initiative des personnels concernés. C'est légitime !

Dans ce cadre, nous vous demandons donc, et conformément aux attributions du CTL, de voter les changements d'horaires structure par structure.

Dans le Pas-de-Calais, les agents sont inquiets. La direction locale prépare le terrain du transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries vers les SIP. Secret de polichinelle ?

Quoi qu'il en soit la rumeur se répand, entraînant sur son passage inquiétude et panique des agents...

Dans notre contexte de suppressions d'emplois à tout va et la redéfinition du maillage territorial, leurs craintes sont légitimes.

Qu'est-il prévu ?

FO-DGFIP62 demande à nouveau que soit communiqué en toute transparence les projets des restructurations :

- sur le transfert du recouvrement : qui, quand et où ?
- sur le schéma triennal d'adaptation au réseau : qui, quand et où ?

Annoncer les choses clairement, c'est commencer à assumer ses responsabilités !

Les élus titulaires :

Jacques REGNIER, Laurence DIDAUX, Delphine MORTELETTE & Michael MILLOT

Les élus suppléants :

Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT, Audrey JOLY & Nicolas WANIN

Les expertes : Coralie VINCENT & Sonia DUVAL

**Bulletin
d'adhésion**

2015



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat !

1ère Organisation Syndicale dans la fonction publique d'Etat